

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le Vingt Quatre Octobre à dix neuf heures dix, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, TISSIER, TOMASI, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, GUILBAU, SERVAIS, COSYNS, Mmes DRELA, GENERMONT, M. MACHURA, Mme STALMANS, M. CANSELIET (représentant M. POLLET), M. VERRIER, Mme FEDASZ, MM. TASSIN, CHRETIEN, FAURE, LEROY, HARRISSART, GERARD, FLAMANT, SCHMIDT, LONGUET, BEHAEGEL, Mmes BERTRAND, MOENS, M. DAMIEN, M. BIENMAIME (représentant M. LETOFFE), MM. PETRAZ, ORRIERE, GOUPIL, Mme BEKHIEKH, Mme ZANIN (représentant M. CARDON), M. BIONNE, M. VERVEL (représentant M. IODICE), MM. CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. BOUVIGNIES, PILORGE, VENDITTI, LEROY, DUBOIS.

Membre à titre consultatif : Mme BERLEUX

ETAIENT EXCUSES :

M. VAST, Mmes GOUBET, KONATE-MARTIN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M. LEFEBVRE, Directeur Général, Mme ALMY, Adjoint Administratif Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur BEURDELEY.

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

Monsieur CARVALHO met à l'approbation du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance du 19 Septembre 2005.

Madame BERTRAND souhaite que le procès-verbal soit rectifié pages 7 et 8 car il stipule qu'elle n'a pas vu les plans, elle voudrait que le mot « vu » soit remplacé par le mot « reçu ». Elle ajoute que l'intervention de Monsieur CARVALHO indique que « la commune de PIMPRESZ est convoquée aux réunions mais qu'elle n'a pas toujours été représentée ». Elle précise qu'elle était présente aux réunions auxquelles elle était convoquée.

Après modification, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 Septembre 2005.

➤ Administration Générale – Finances

• ***Demande de subvention :***

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président Délégué à la Culture – Animation – Sports – Loisirs expose que dans le cadre des activités sportives de haut niveau, le Handball Club de CAMBRONNE LES RIBECOURT sollicite une subvention de la Communauté de Communes pour l'équipe des moins de 18 ans qui participera au Championnat de France.

Les critères étant réunis, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention communautaire au titre des activités sportives de haut niveau.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 905 € au Hand Ball Club de CAMBRONNE LES RIBECOURT pour la participation de l'équipe des moins de 18 ans aux Championnats de France. L'aide sera divisée en deux fractions égales, la seconde fraction ne sera versée qu'après sélection de l'équipe pour la deuxième phase.

• ***Décision budgétaire modificative :***

A la demande de Monsieur CARVALHO, Président, Monsieur LEFEBVRE, Directeur Général, expose que n'étant pas légalement indispensable, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements de crédits. La présente proposition de décision modificative a été élaborée dans un souci de transparence et se traduit :

- En fonctionnement : la modification est de 111 000 euros soit une augmentation de 1,3% du budget primitif.

- En investissement : la modification est de 138 300 euros soit une hausse de 1,1% du budget primitif.

Monsieur LEFEBVRE commente les propositions de la Section de Fonctionnement et de la Section d'Investissement et apporte des précisions sur les différents articles.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au projet de décision Budgétaire Modificative n°2.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **APPROUVE** ces propositions de virements et d'ajustements de crédits.

- **Centre administratif : logement de gardien**

Monsieur TOMASI, Vice-Président Délégué à l'Habitat – Cadre de Vie expose que par délibération, en date du 28 Juin 2005, le Conseil Communautaire a décidé de confier à OLSEM Architecte IDONEIS à VERNEUIL EN HALATTE la maîtrise d'œuvre de la construction du deuxième entrepôt et du logement du gardien.

Le marché a été notifié à OLSEM architecte le 22 Août 2005. Trois esquisses ont été présentées lors du Conseil Communautaire du 19 Septembre dernier. L'esquisse retenue par le Conseil Communautaire n'étant pas compatible avec le règlement d'urbanisme de la zone industrielle, un nouveau projet est donc proposé par l'architecte.

Monsieur BOUVIGNIES indique que la réglementation en vigueur sur la ZAC du Gros Grelot stipule que les nouvelles constructions doivent s'harmoniser avec les bâtiments existants.

Il demande s'il a été envisagé ultérieurement un étage sur la structure «bureaux-entrepôt».

Monsieur CARVALHO demande à Monsieur TOMASI s'il a une idée du surcoût.

Monsieur BEURDELEY souhaite qu'il soit demandé à l'architecte de le chiffrer.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** la nouvelle esquisse pour le logement de gardien présentée par OLSEM Architecte.

➤ **Habitat**

- ***Marché d'études SCOT :***

Suite au porté à connaissance de Monsieur le Préfet, l'appel d'offres a été lancé pour sélectionner le bureau d'études qui accompagnera la Communauté de Communes pour l'élaboration du SCOT. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 14 octobre à midi.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie ce jour a décidé de reporter le choix du titulaire et a demandé des précisions sur le contenu de leur offre.

Monsieur CARVALHO propose que cette question soit soumise au Conseil Communautaire du 12 Décembre prochain.

Monsieur TISSIER demande si l'étude est subventionnée.

Monsieur LEFEBVRE lui répond que cette étude pourra être subventionnée par l'Etat et la Région.

Madame BERTRAND demande pourquoi le SCOT est à l'ordre de jour de la Commission Habitat qui se réunira le 26 Octobre prochain alors qu'il y a eu un Comité Technique d'élaboration du SCOT de désigné et que ce n'est pas elle qui en fait partie.

Monsieur TOMASI lui répond que le SCOT est à l'ordre du jour pour les prévisions budgétaires 2006.

A la demande de Monsieur CARVALHO, Monsieur LEFEBVRE indique que chaque commune a désigné le représentant qu'elle a souhaité.

➤ **Tourisme**

- ***Convention avec l'Office de Tourisme de NOYON :***

Monsieur CARVALHO, Président, expose que L'Office de Tourisme de NOYON est, depuis peu, habilité à commercialiser des produits touristiques. Il a donc la possibilité de proposer des produits « clé en main » (sorties, nuit d'hôtel, repas...).

La Communauté de Communes et plus particulièrement la Cité des Bateliers est très souvent sollicitée par les groupes de visiteurs pour l'organisation de journées complètes. Elle ne pouvait pas répondre à ces attentes. Désormais, par l'intermédiaire et avec le concours de l'Office de Tourisme de NOYON, elle pourra proposer des formules complètes (exemples : visite de la Cité des Bateliers, croisière sur l'Oise et repas sur la péniche etc...)

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature d'une convention avec l'Office de Tourisme de NOYON.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** l'Office du Tourisme de NOYON à apporter son concours à la Communauté de Communes des Deux Vallées pour l'organisation ou la vente de voyages, de séjours et de différents services liés à l'accueil touristique. Il inscrira, notamment, la Cité des Bateliers dans des circuits qu'il propose aux visiteurs et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'Office du Tourisme de NOYON.

➤ **Petite enfance – Jeunesse**

• **Barème CLSH et contrat temps libre :**

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président Délégué à la Jeunesse – Petite Enfance expose que la Communauté de Communes des Deux Vallées bénéficie d'aides de la CAF de l'Oise à travers les contrats Enfance et Temps Libre . Les financements apportés sont conséquents mais nécessitent de se conformer aux directives fixées par la CAF.

Ainsi la CAF fait désormais appel, pour le contrat Temps Libre comme pour le contrat Enfance à la notion de taux d'effort en fonction des enfants à charge du foyer. Les barèmes avec tranches de revenus sont prohibés.

Pour répondre à ces prescriptions, la Commission Enfance – Jeunesse a retenu un barème parmi les 4 proposés par la CAF. Celui qui est proposé est sensiblement identique à celui appliqué jusqu'alors. Seules les familles avec 4 enfants à charge et plus, sont légèrement pénalisées. L'ancien barème était de 0.40%, 0.35%, 0.30%, 0.25%. Le nouveau barème proposé par la Commission serait 0.40%, 0.35%, 0.30%, .027%.

Par ailleurs, selon les directives de la CAF, le plafond de ressources passerait de 3 900 € à 3 000 €. Ce nouveau barème se traduit pour la Communauté de Communes par une baisse des recettes provenant des participations. Une simulation établie sur la base des données 2004 fait ressortir une diminution de 1 437.73 €.

Néanmoins, pour pouvoir bénéficier des prestations de la CAF qui atteignent 54 %, il est nécessaire d'adopter ce nouveau barème.

Le Bureau Communautaire émet un avis favorable pour l'application du nouveau barème.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **DECIDE** d'appliquer à compter du 25 Octobre 2005 le nouveau barème proposé par la Caisse d'Allocations Familiales soit :

1 ^{ER} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
0,40 %	0,35 %	0,30 %	0,27 %

➤ Développement économique

• **Projet de desserte industrielle de RIBECOURT :**

Monsieur CARVALHO, Président rappelle que par décision du 19 Septembre dernier, le Conseil Communautaire a validé l'avenant à la convention passée avec Monsieur VINEY. Cet avenant porte sur l'étude d'un nouveau tracé qui éviterait le plus possible le territoire de PIMPRESZ. Ce nouveau tracé est présenté à l'assemblée.

Il rappelle la problématique de trouver une solution pour contourner le centre ville de RIBECOURT qui est traversé par des centaines de camions par jour.

Monsieur CARVALHO rappelle que le premier tracé présenté a été refusé par les élus de la commune de PIMPRESZ.

La commune de PIMPRESZ a décidé, dans son P.L.U., de classer la zone concernée en zone d'activités. Ce premier tracé permettait de desservir la future zone d'activités économiques.

Le Cabinet d'architectes VINEY a été missionné pour élaborer un nouveau tracé qui éviterait au maximum la commune de PIMPRESZ.

Le premier tracé et le dernier sont projetés à l'assemblée. Monsieur CARVALHO donne la parole à Monsieur VINEY qui apporte des précisions.

Monsieur CESCHINI trouve aberrant de devoir dépenser 15 900 € pour des questions de politique.

Madame BERTRAND demande de revoir le tracé A.

Monsieur VINEY apporte de nouvelles précisions sur ces deux tracés qui n'hypothèquent pas des futures zones de développement économique.

Madame BERTRAND demande à l'assemblée si elle désire voir les autres tracés.

Monsieur BEURDELEY répond que tout le monde les a déjà vu et qu'ils servaient de documents de travail. Il pense que s'il y avait eu 10 hypothèses de travail, la situation serait la même.

Monsieur CARVALHO indique qu'il ne perdra plus son temps avec la commune de PIMPRESZ sur cette voie de contournement industrielle.

Madame BERTRAND demande à Monsieur CARVALHO ce que la presse fait là.

Monsieur CARVALHO lui répond qu'il n'a pas invité la presse et Madame BERTRAND répond qu'elle non plus.

Monsieur CARVALHO indique que ce nouveau tracé passe sur le territoire de RIBECOURT.

Monsieur BOUVIGNIES demande si on a une idée du surcoût que vont engendrer les travaux de franchissement de la voie ferrée.

Monsieur GOUPIL demande si le passage est prévu au dessus de la route de PIMPRESZ.

Monsieur VINEY répond que la route est fermée que la commune de PIMPRESZ sera raccordée au rond point.

Monsieur VINEY indique qu'il va y avoir un surcoût de près de 800 000 € pour 1 800 à 1 900 ml en plus.

Monsieur BOUVIGNIES indique que l'on va dépenser 800 000 € en plus et que la commune de PIMPRESZ sera raccordée.

Monsieur LEROY (Machemont) demande comment desservir les usines à partir du rond Point Rhodia.

Monsieur VINEY lui apporte les explications.

Monsieur SERVAIS demande pourquoi le projet ne part pas du rond point ATAC. Ce qui réduirait un peu la longueur du tracé.

Monsieur VINEY répond que ce secteur a une vocation commerciale en entrée de ville, avec ATC, d'un côté de la Route Nationale, l'autre côté pourrait aussi accueillir des activités commerciales. Il n'est pas souhaitable de faire transiter des matières dangereuses dans un secteur commercial.

Madame BERLEUX demande si le prolongement peut être envisagé dans l'avenir.

Monsieur CARVALHO répond que pour l'instant on ne parle pas de cela.

Monsieur TISSIER s'inquiète sur la proximité de la cuve de butadiène chez Rhodia.

Monsieur VINEY répond que la cuve se situe de l'autre côté des installations Rhodia.

Monsieur TISSIER indique que si on se lance dans une telle opération, il ne faut pas que l'usine ferme.

Madame GENERMONT demande à revoir le plan précédent.

Monsieur CARVALHO donne lecture d'un extrait du P.L.U. de PIMPRESZ concernant la zone Aue.

Monsieur BOUVIGNIES indique que ça va coûter plus cher aux contribuables.

Monsieur CARVALHO indique qu'il veut l'expliquer aux administrés de PIMPRESZ.

Madame BERTRAND indique qu'il n'y avait aucune solution pour la commune de PIMPRESZ avec le premier tracé, il n'y avait aucune desserte de prévue.

Monsieur VINEY, à l'appui du tracé, lui démontre le contraire.

Monsieur BOUVIGNIES indique qu'il faut demander l'avis aux administrés.

Monsieur DUBOIS demande les raisons du refus de la commune de PIMPRESZ car il n'y comprend plus rien.

Monsieur CARVALHO répond qu'il n'y comprend plus rien non plus car les élus de PIMPRESZ ont refusé des tracés intéressants pour leur commune.

Monsieur BIONNE demande quand sera réalisée cette opération.

Monsieur CARVALHO lui répond qu'il faut trouver les partenariats et qu'il faut compter entre trois et cinq ans.

Monsieur CARVALHO fait remettre à chaque délégué le plan du dernier tracé.

Madame GENERMONT souhaite qu'une réunion d'informations publique soit mise en place au niveau du canton.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire par 5 abstentions et 39 voix pour **APPROUVE** le nouveau tracé de projet de desserte industrielle DE RIBECOURT présenté par Monsieur VINEY.

➤ **Questions diverses**

Madame BOYENVAL demande les plannings 2006 des commissions et des réunions du Conseil Communautaire.

Monsieur CARVALHO lui répond qu'ils seront remis aux élus lors du Conseil Communautaire du 12 Décembre prochain.

Madame BOYENVAL indique qu'il y a des caravanes d'installées entre MONTMACQ et THOUROTTE et que des sacs de déchets ménagers restent le long de la route.

Monsieur CARVALHO indique que le service environnement va prochainement faire une intervention sur le tri sélectif.

Madame BOYENVAL souhaite obtenir un organigramme du personnel de la Communauté de Communes.

Cérémonie des vœux 2006 :

Monsieur CARVALHO indique que la cérémonie des vœux 2006 aura lieu le vendredi 27 Janvier. Elle pourrait se dérouler à BAILLY ou à défaut à CAMBRONNE LES RIBECOURT.

14 Juillet 2006 :

La commune de CHEVIN COURT accepte que cette cérémonie se déroule dans sa commune.